



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA  
RÉGION NOUVELLE-  
AQUITAINE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R75-2020-120

PUBLIÉ LE 1 SEPTEMBRE 2020

# SGAR NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2020-09-01-004

## Arrêté Modificatif

relatif à l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration de certains vins AOC, IGP et VSIG de la récolte 2020 sur les départements de Gironde, Charente et Charente-Maritime



**Arrêté Modificatif du - 1 SEP. 2020**

relatif à l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration de certains vins AOC, IGP et VSIG de la récolte 2020 sur les départements de Gironde, Charente et Charente-Maritime

**La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine  
Préfète de la Gironde,**

**Vu** le règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles et abrogeant les règlements (CEE) n°922/72, (CEE) n°234/79, (CE) n°1037/2001 et (CE) n°1234/2007 du Conseil ;

**Vu** le règlement (CE) n°606/2009 de la Commission du 10 juillet 2009 fixant certaines modalités d'application du règlement (CE) n°479/2008 du Conseil en ce qui concerne les catégories de produits de la vigne, les pratiques œnologiques et les restrictions qui s'y appliquent, modifié ;

**Vu** le code général des impôts ;

**Vu** le code rural et de la pêche maritime ;

**Vu** le code de la consommation ;

**Vu** le décret n° 2012-655 du 4 mai 2012 relatif à l'étiquetage et à la traçabilité des produits vitivinicoles et à certaines pratiques œnologiques ;

**Vu** l'arrêté du 24 juillet 2012 relatif aux conditions d'autorisation de l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration des vins ;

**Vu** l'arrêté du 19 août 2020 relatif à l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration de vins AOP Graves Blancs de la récolte 2020 sur treize communes de Gironde ;

**Vu** l'arrêté du 28 août 2020 relatif à l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration de certains vins AOC, IGP et VSIG de la récolte 2020 sur les départements de Gironde, Charente et Charente-Maritime ;

## ARRÊTE

**Article premier** : L'annexe au présent arrêté annule et remplace l'annexe 2 de l'arrêté du 28 août 2020 relatif à l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration de certains vins AOC, IGP et VSIG de la récolte 2020 sur les départements de Gironde, Charente et Charente-Maritime .

**Article 2** : Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur au lendemain de sa publication,

**Article 3** : Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nouvelle-Aquitaine, le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Nouvelle-Aquitaine, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Nouvelle-Aquitaine, le directeur régional des douanes et droits indirects à Bordeaux, le délégué territorial de l'INAO sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Bordeaux, le - 1 SEP. 2020

La Préfète de région,

Pour la Préfète,

Le Secrétaire général pour les affaires régionales



Patrick AMOUSSOU-ADEBLE

## Annexe

### Liste des techniques d'enrichissement autorisées par indications géographiques, départements et/ou parties de département

#### Département de la Gironde

##### AOP :

Blaye, Côtes de Blaye, Côtes de Bordeaux avec ou sans dénomination Blaye, Cadillac, Castillon, Francs ou Sainte-Foy, Côtes de Bordeaux-Saint-Macaire, Côtes de Bourg, Bourg ou Bourgeais, Entre-deux-Mers avec ou sans dénomination Haut-Benauge, Graves de Vayres, Médoc, Haut-Médoc, Listrac-Médoc, Margaux, Moulis ou Moulis-en-Médoc, Pauillac, Saint-Estèphe, Saint-Julien, Graves, Graves supérieures, Pessac-Léognan, Fronsac, Canon Fronsac, Lalande-de-Pomerol, Pomerol, Saint-Emilion, Saint-Emilion grand cru, Lussac Saint-Emilion, Montagne-Saint-Emilion, Puisseguin Saint-Emilion, Saint-Georges-Saint-Emilion, Premières Côtes de Bordeaux, Cadillac, Cérons, Loupiac, Sainte-Croix-du-Mont, Barsac et Sauternes.

##### Techniques autorisées :

**Concentration partielle, Moûts concentrés rectifiés (MCR) et sucrage à sec.**

#### Département de la Charente :

IGP Atlantique  
IGP Charentais  
IGP Charentais « Charente »  
IGP Charentais « Saint-Sornin »

VSIG

##### Techniques autorisées :

**Concentration, concentration partielle, Moûts concentrés (MC) et Moûts concentrés rectifiés (MCR)**

#### Département de la Charente-Maritime :

IGP Atlantique  
IGP Charentais  
IGP Charentais « Charente-Maritime »  
IGP Charentais « Ile de Ré »  
IGP Charentais « Ile d'Oléron »

VSIG

##### Techniques autorisées :

**Toutes techniques : Concentration, concentration partielle, Moûts concentrés (MC), Moûts concentrés rectifiés (MCR) et sucrage à sec.**